

MINISTÈRE DE LA GUERRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT
de l'ADMINISTRATION

SERVICE GÉNÉRAL DES PENSIONS
2^e Service
Section de l'État Civil

Paris, le 27 AVR 1919

Sued. N° 1

Madame

6094 D

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai appris la mort

de votre mari, le capitaine Genète Julien
du 62^e Régiment d'Infanterie

par une liste de Français (infortunés par les Allemands, liste qui m'a été communiquée par M. le Ministre des Affaires Étrangères.

Le décès de ce militaire a été constaté par l'ennemi, mais je n'ai reçu aucun acte de décès le concernant.

Mon Administration prend en conséquence toutes dispositions pour soumettre son dossier à l'appréciation du Tribunal compétent en vue d'obtenir un jugement déclaratif de décès.

Dès que la décision de l'autorité judiciaire me sera parvenue, je ne manquerai pas de vous la communiquer.

N° 224.

Recevez, Madame l'assurance de

mon respect.

POUR LE SOUS-SECRETARIÉ D'ÉTAT et PAR SON ORDRE:

Pour l'Intendant Général

Directeur du Service Général des Pensions,
Le S/Intendant Militaire, Chef du 2^e Service,

P. O.

Le Sous-Chef du Bureau.

Madame Genète
34 Rue de Beaulieu
à Tignes
Allier

